

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE 5 JUIN 2023 À 19h30**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal, tenue le 5 juin 2023 à 19h30, à la salle municipale, sise au 1028, rang de l'Église à Saint-Eugène.

Monsieur le Maire Gilles Beauregard préside l'Assemblée et les conseillers suivants sont présents:

Siège #1	Marc Antoine Leduc	Siège #2	Yannick St-Onge
Siège #3	Steve Bernier	Siège #4	Albert Lacroix
Siège #5	Louiselle Trottier	Siège #6	Norman Heppell

Tous formants quorum.

La Directrice générale / Greffière-trésorière, Marie-Eve Cholette est aussi présente à cette séance.

**1- BIENVENUE**

Il est 19h30, le Maire Gilles Beauregard déclare l'assemblée ouverte.

109-23

**2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

Il est proposé par Albert Lacroix, appuyé par Marc-Antoine Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant l'item varia ouvert.

**Ordre du jour**

1. Bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du 1<sup>er</sup> mai 2023;
4. Dépôt des rapports;
5. Dépôt et adoption des comptes à payer;
6. Dépôt et adoption du rapport financier vérifier au 31 décembre 2022;
7. Dissolution du comité d'accès à l'information;
8. Embauche de personnels sur appel;
9. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et plan de mis en œuvre;
10. Embauche de Martin Lajoie comme pompier volontaire;
11. Embauche d'Éric Fredette comme intérim comme inspecteur municipal;
12. Nettoyage de fossé sur le rang Brodeur et étendre du gravier aux Loisirs;
13. Réparation des trous de la route Curé-Forcier;
14. Nivelage 11<sup>e</sup> rang et route Ross, ainsi que range des Érables;
15. Mandater les laboratoires de la Montérégie pour la surveillance des travaux de la route St-Louis;
16. Traitement des matières organiques / protocole d'entente avec la MRC;
17. Mandater Techni-Consultant pour assistance pour la réfection du rang Curé-Forcier;
18. Demande d'entretien du cours d'eau Thomas-Touzin et sa br 2;
19. Dérogation mineure au 1174 rang de l'Église;
20. Dérogation mineure au 751 rue du Moulin;
21. Demande d'appui au projet d'Interco
22. Défi des petites boîtes à lunch lancer par la municipalité de Saint-Germain;
23. Achat d'un panneau d'affichage numérique pour le terrain de soccer;
24. Achat d'un système de caméras pour le parc;
25. PÉRIODE DE QUESTIONS
26. Correspondances
27. Varia :
28. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉ**

**110-23 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1<sup>ER</sup> MAI 2023 À 19H30**

Il est proposé par Albert Lacroix, appuyé par Steve Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du 1<sup>er</sup> mai 2023 à 19h30 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

**ADOPTÉ****4- DÉPÔT DES RAPPORTS**

Les rapports suivants ont été déposés à la table du conseil :

Rapport des Premiers Répondants	3 sorties :	315.00 \$
Rapport des pompiers :	travaux :	226.73 \$
	3 sorties :	1171.83 \$
	pratique :	321.00 \$

sont déposés et classés au mérite.

**111-23 5- DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Albert Lacroix, appuyé par Marc-Antoine Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les comptes courants à payer figurant sur les listes en annexe et d'en autoriser le paiement.

**Mai 2023**

Factures incompressibles acquittées	82 301.99 \$
Factures déjà approuvées par résolutions	105 257.05 \$
Remboursement de taxes et autres	647.51 \$
Liste des factures à approuver	17 323.31 \$
Salaires, remboursements et déplacements	24 932.92 \$

**ADOPTÉ****112-23 6- DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2022**

Il est proposé par Yannick St-Onge, appuyé par Marc-Antoine Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les états financiers de l'année 2022 de la municipalité de Saint-Eugène tel que présenté.

**ADOPTÉ****113-23 7- DISSOLUTION DU COMITÉ D'ACCÈS À L'INFORMATION**

**Considérant que** la municipalité de Saint-Eugène a fondée un comité d'accès à l'information pour se conformer à la loi sur l'accès à l'information qui l'obligeait l'automne dernier d'avoir un tel comité;

**Considérant que** la modification à la loi qui stipule que les municipalités de moins de 50 employés ne sont pas assujetti à cette obligation depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023;

Il est proposé par Louiselle Trottier, appuyé par Norman Heppell et résolu à l'unanimité des conseillers de dissoudre le comité d'accès à l'information.

**ADOPTÉ****114-23 8- EMBAUCHE DE PERSONNELS SUR APPEL**

**Considérant que** les employés de la municipalité sont restreints et que certaines tâches sont plus faciles et sécuritaire à faire à plus d'une personne;

Il est proposé par Marc-Antoine Leduc, appuyé par Steve Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers de faire appel, lorsque le besoin est présent à des personnes sur appel. Entre autres, pour aider au montage et démontage de salle lors de la location du gymnase de l'école au taux de

16\$/heure. Pour les travaux de voirie le taux est de 23\$/heure, tel que prévu à la grille salariale 2023 adopter en début d'année. Le personnel appelé pour aider en premier, lorsque nécessaire, sera du monde déjà à l'emploi de la municipalité, donc les pompiers volontaires ou les premiers répondants.

**ADOPTÉ**

**115-23            9-            PLAN DE MISE EN OEUVRE**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui stipule que le schéma de couverture de risques incendie doit être révisé suivant son échéance;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a procédé à la révision de son Schéma de Couverture de Risques Incendie (SCRI) au cours de l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a soumis à toutes les municipalités de son territoire les propositions et objectifs que ces dernières devront respecter et appliquer tels que formulés également dans le projet de plan de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 15 et 16 de la *Loi sur la sécurité incendie*, les municipalités doivent donner un avis favorable et adopter le plan de mise en œuvre en transmettant une résolution en ce sens à la MRC;

Il est proposé par Marc-Antoine Leduc  
Appuyé par Albert Lacroix  
ET RÉSOLU

DE DONNER un avis favorable aux propositions et objectifs de la MRC tels que formulés dans le projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie.

D'ADOPTER le plan de mise en œuvre applicable au territoire de la Municipalité ainsi que de respecter et de réaliser celui-ci lorsqu'il sera en vigueur.

**ADOPTÉ**

**116-23            10-            EMBAUCHE DE MARTIN LAJOIE COMME POMPIER VOLONTAIRE**

**Considérant** la candidature reçue de M. Martin Lajoie, qu'il est déjà formé comme pompier 1 et opérateur de pompe et qu'il a une terre à bois à Saint-Eugène;

**Considérant qu'**aucun coût ne découle de son embauche, puisqu'il est déjà formé et que nous avons déjà le matériel nécessaire afin que M. Lajoie soit opérationnel et que le chef pompier recommande son embauche;

**Considérant qu'**il nous manque plusieurs pompiers à la municipalité en ce moment;

**En conséquence**, il est proposé par Yannick St-Onge, appuyé par Marc-Antoine Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers d'engager M. Martin Lajoie comme pompier volontaire pour notre municipalité.

**ADOPTÉ**

**117-23            11-            EMBAUCHE D'ÉRIC FREDETTE COMME INTÉRIM À TITRE D'INSPECTEUR MUNICIPAL**

**Considérant que** M. Steve Chapados notre inspecteur municipal est présentement en arrêt maladie depuis 2 mois et que son état de santé n'est pas près de s'améliorer;

**Considérant que** beaucoup de tâches et de travaux se sont accumulés depuis son arrêt maladie et que nous avons besoin de quelqu'un en poste afin d'effectuer ses travaux;

**Considérant que** M. Éric Fredette était disponible pour combler le poste pour la durée de l'arrêt maladie de M. Steve Chapados;

**En conséquence**, il est proposé par Yannick St-Onge, appuyé par Norman Heppell et résolu à l'unanimité des conseillers d'engager M. Éric Fredette à titre d'inspecteur municipal par intérim le temps du congé maladie de M. Steve Chapados à 28\$/heure.

**ADOPTÉ**

- 118-23**      **12- NETTOYAGE DE FOSSÉ SUR LE RANG BRODEUR ET ÉTENDRE DU GRAVIER AUX LOISIRS**
- Il est proposé par Steve Bernier, appuyé par Norman Heppell et résolu à l'unanimité des conseillers de faire nettoyer le fossé au niveau du 1620 et 1628, rang Brodeur suite aux travaux sur le rang Brodeur de l'an dernier, au frais de la municipalité, ainsi que d'étendre du gravier dans le stationnement du chalet des loisirs pour 1260\$ plus taxes.
- ADOPTÉ
- 119-23**      **13- RÉPARATION DE LA ROUTE CURÉ FORCIER**
- Il est proposé par Albert Lacroix, appuyé par Marc-Antoine Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers d'effectuer des travaux de réparation sur la route Curé Forcier pour un maximum de 21 000\$ taxes incluses, selon les soumissions reçues.
- ADOPTÉ
- 120-23**      **14- NIVELAGE DU 11<sup>E</sup> RANG ET LA ROUTE ROSS, AINSI QUE DU RANG DES ÉRABLES**
- Il est proposé par Steve Bernier, appuyé par Yannick St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers de refaire du nivelage dans le 11<sup>e</sup> rang et la route Ross ainsi que dans le rang des Érables et d'ajouter au besoin d'autre gravier puisqu'il y a encore des trous sur ses routes avant que l'on procède à l'application d'abat poussière pour un maximum de 3 000\$.
- ADOPTÉ
- 121-23**      **15- MANDATER LES LABORATOIRES DE LA MONTÉRÉGIE POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE LA ROUTE ST-LOUIS**
- Considérant que les travaux sur la route St-Louis vont bientôt commencer et que nous avons besoin d'un laboratoire pour la surveillance des travaux  
 Considérant que nous avons reçues les soumissions suivantes, taxes incluses:
- EXP : 16 648.38\$  
 Les laboratoires de la Montérégie : 11 359.53\$
- Considérant que Jocelyn Ricard de la firme Laroche Cournoyer nous recommande le plus bas soumissionnaire.
- Il est proposé par Albert Lacroix, appuyé par Marc-Antoine Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers de faire affaire avec les laboratoires de la Montérégie pour la surveillance des travaux de la route St-Louis.
- ADOPTÉ
- 122-23**      **16- TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES / PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA MRC**
- CONSIDÉRANT QUE l'entente entre la MRC et Gesterra pour la gestion et le traitement des matières organiques provenant des municipalités de la MRC de Drummond prendra fin le 31 décembre 2023 ;
- CONSIDÉRANT l'adoption par la MRC de Drummond de la résolution MRC13367//04/23 l'autorisant à procéder à cet appel d'offres en commun (fourniture de services) pour la gestion et le traitement des matières organiques pour et au nom des municipalités participantes ;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité considère opportun d'optimiser la gestion et le traitement des matières organiques;
- CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la Municipalité désire se prévaloir des dispositions applicables pour conclure une entente intermunicipale déléguant à la Municipalité régionale de comté de Drummond (ci-après : MRC de Drummond) la gestion du contrat à octroyer à l'égard de la gestion et du traitement des matières organiques;
- CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 569 et les suivantes du *Code municipal du Québec*, cette délégation avec la MRC doit se faire au moyen d'une entente qui doit être approuvée par résolution du conseil de la municipalité;

CONSÉDÉRANT QU'en vertu de l'article 569 et les suivantes du *Code municipal du Québec*, le projet d'entente a été présenté aux membres du conseil de la MRC le 10 mai 2023 et que le projet d'entente a été envoyé aux municipalités concernées;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit, dans les 60 jours qui suivent la réception du projet d'entente, transmettre à la MRC une résolution exprimant son intérêt à conclure cette entente;  
CONSIDÉRANT les discussions des membres du conseil de la municipalité;

Il est proposé par Yannick St-Onge  
Appuyé par Norman Heppell  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le projet d'entente;

D'INDIQUER à la MRC de Drummond l'intérêt de la municipalité à conclure l'entente dont le contenu est identique au projet d'entente présenté par la MRC de Drummond en date du 10 mai 2023 et transmise aux municipalités concernées.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer ladite entente.

**ADOPTÉ**

123-23

**17- MANDATER TECHNI-CONSULTANT POUR ASSISTANCE POUR LA RÉFECTION DE LA ROUTE CURÉ FORCIER**

**CONSIDÉRANT QUE** la route Curé Forcier en en très mauvais état et que les travaux d'entretien prévu cette année ne sont pas suffisant à long terme;

**CONSIDÉRANT QUE** les procédures pour remplir les formulaires de demandes de subvention en voirie sont laborieuses et que l'accompagnement est admissible à la subvention du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

**CONSIDÉRANT QUE** l'on fait déjà affaire avec la firme Techni-Consultant sur d'autres projet et que nous sommes satisfaits de leur services.

Il est proposé par Marc-Antoine Leduc, appuyé par Steve Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Techni-Consultant pour nous aider à présenter une demande de subvention pour la réfection de la route Curé Forcier au coût de 1 437\$

**ADOPTÉ**

124-23

**18- DEMANDE D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU THOMAS-TOUZIN ET SA BR 2**

**ATTENDU QUE** le cours d'eau Thomas-Touzin et sa branche 2, est un cours d'eau régie par le Bureau de Délégué de la MRC de Drummond;

**ATTENDU QU'**une demande de nettoyage a été faite par Mathieu Giard.;

Il est proposé par Marc-Antoine Leduc  
Il est secondé par Yannick St-Onge

Et résolu à l'unanimité des conseillers de la Municipalité de Saint-Eugène qu'une demande soit faite auprès du bureau de Délégués de la MRC de Drummond afin que des travaux de nettoyage pour le cours d'eau Thomas-Touzin et sa branche 2 soient effectués et que les frais soient à la charge des propriétaires concernés; étant entendue que la municipalité s'engage à acquitter sur réception toutes les factures que pourrait, de temps à autre, émettre la MRC de Drummond. Le tout conditionnel à l'acceptation des coûts par les propriétaires concernés suite à une estimations des dits coûts ainsi qu'une entente avec le ministère de l'environnement afin que ceux-ci assument une partie des coûts puisque la contamination est en lien avec l'ancien site de Drummond Barrel.

**ADOPTÉ**

Compte rendu du CCU du 1<sup>er</sup> juin par Marc-Antoine Leduc, président du comité.

**125-23            19-            DÉROGATION MINEURE AU 1174 RANG DE L'ÉGLISE**

**Considérant qu'**une demande de dérogation mineure a été déposée;

**Considérant que** la demande vise à permettre le lotissement d'un terrain ayant une superficie bâtiments accessoires de 289,9m<sup>2</sup>.

**Considérant que** ceci va à l'encontre du règlement de zonage # 364 qui autorise une superficie maximale de 160m<sup>2</sup> pour les terrains d'une superficie de 5 000m<sup>2</sup>.

**Considérant que** les bâtiments sont existants;

**Considérant que** les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par le propriétaire;

**Considérant que** le Comité consultatif d'Urbanisation recommande au conseil municipal d'accorder la demande;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibérations du conseil,

Il est proposé par Albert Lacroix,  
Il est appuyé par Yannick St-Onge

Et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser la dérogation mineure et qu'advenant une démolition volontaire ou fortuite, la reconstruction soit faite selon le règlement en vigueur à ce moment.

**ADOPTÉ**

**126-23            20-            DÉROGATION MINEURE AU 751 RUE DU MOULIN**

**Considérant qu'**une demande de dérogation mineure a été déposée;

**Considérant que** la demande vise à régulariser l'implantation d'une remise localisée à 0.46 mètre de l'emprise de la route Saint-Louis et 0.63 mètre de la ligne latérale droite;

**Considérant que** le bâtiment est construit depuis 1984, suite à l'émission d'un permis municipal le 16 septembre 1984;

**Considérant que** le règlement de zonage actuel exige une marge de 1 mètre et une distance minimale d'une rue de 3 mètres;

**Considérant que** les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par le propriétaire;

**Considérant que** le Comité consultatif d'Urbanisation recommande au conseil municipal d'accorder la demande;

Il est proposé par Marc-Antoine Leduc,  
Il est appuyé par Louiselle Trottier

Et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser la dérogation mineure et qu'advenant une démolition volontaire ou fortuite, la reconstruction soit faite selon le règlement en vigueur à ce moment.

**ADOPTÉ**

**127-23            21-            DEMANDE D'APPUI AU PROJET D'INTERCO**

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur a soumis une demande à Municipalité visant le lot 5 465 888 afin d'y aménager une industrie de la transformation du bois;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur s'adresse à la Municipalité afin d'avoir son soutien dans le but de soumettre des demandes de modification du Schéma d'aménagement afin d'utiliser le lot 5 465 888 à des fins industrielles visant la transformation du bois;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur s'adresse à la Municipalité afin d'avoir son soutien dans le but éventuel de soumettre une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole, advenant l'appuis de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande n'est pas conforme au règlement de zonage municipal, mais que le Conseil s'engage à procéder à la modification de son règlement, advenant une autorisation des différentes instances gouvernementales ;

**CONSIDÉRANT** la demande basée sur les plans soumis identifié "Interco" en date du 21 février 2023;

**CONSIDÉRANT** la demande basée sur le plan d'aménagement d'Interco, plan croquis interco 1 en date du 2022-02-18;

**CONSIDÉRANT** la demande basée sur les plans soumis produits par Suzelle Barrington, de Consumaj de février 2023;

**CONSIDÉRANT** la demande basée sur la demande soumise précisée par le document d'annexes produit conjointement par Suzelle Barrington, de Consumaj, et Gaetan St-Pierre,

Il est proposé par : Marc-Antoine Leduc  
Secondé par : Steve Bernier  
Et résolu

Que le Conseil municipal de Saint-Eugène appuie la demande d'Interco afin de soumettre une demande à la MRC afin de procéder à l'étude de la demande, et procéder aux différentes modifications nécessaires à la réalisation du projet.

**ADOPTÉ**

128-23

**22- DÉFI DES PETITES BOÎTES À LUNCH LANCER PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN**

**Attendu que** le besoin grandissant de ce service;

**Attendu que** les élus du conseil municipal se sentent directement interpellés par la situation;

**Attendu que** le montant est directement relié au nombre de résidents de Saint-Eugène, soit 1198 selon le dernier décret officiel;

**Attendu que** les élus ont reçu le défi de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham afin d'égaliser leur contribution au nombre de résidents sur leur territoire;

Il est proposé par Steve Bernier  
Il est appuyé par Louiselle Trottier

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** la municipalité de Saint-Eugène va verser une contribution de 1 198\$ pour les petites boîtes à lunch. En plus de l'inscription au tournoi de golf qui a déjà été effectué pour 4 joueurs.

**ADOPTÉ**

129-23

**23- ACHAT D'UN PANNEAU D'AFFICHAGE NUMÉRIQUE POUR LE TERRAIN DE SOCCER**

Il est proposé par Steve Bernier, appuyé par Yannick St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'un tableau d'affichage numérique pour le soccer au coût de 8 858\$ plus le prix de l'installation. Cette dépense fera partie de la reddition de compte de la subvention du fonds de la ruralité.

**ADOPTÉ**

130-23

**24- ACHAT D'UN SYSTÈME DE CAMÉRAS POUR LE PARC**

Il est proposé par Norman Heppell, appuyé par Steve Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'un système de caméras afin de protéger nos installations contre le vandalisme de plus en plus fréquent au parc. L'installation devrait avoir un effet dissuasif sur le vandalisme et si vandalisme il y a, il sera plus facile d'identifier la personne responsable et de porter plainte à la SQ. Un budget de 6 500\$ est alloué à cette dépense qui elle aussi est admissible à la subvention du fonds de la ruralité.

**ADOPTÉ**

**25- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est soumise.

**26- CORRESPONDANCE**

Diverses correspondances d'intérêt général sont lues et classées au mérite.

**27- VARIA**

**131-23**

**27.1- ACTIVITÉS DE LA ST-JEAN**

Considérant que nous avons reçu une offre d'une OBNL pour planifier et organiser une St-Jean à Saint-Eugène à leur frais;

Il est proposé par Steve Bernier, appuyé par Albert Lacroix et résolu de faire une rencontre avec l'OBNL et le comité loisirs afin de discuter du projet et qu'à l'issue de la rencontre si le tout semble un bon projet pour la municipalité de Saint-Eugène, nous allons les mandater pour l'organisation de l'évènement.

**ADOPTÉ**

**132-23**

**27.2- LIGNAGE DES RUES**

Il est proposé par Marc-Antoine Leduc, appuyé par Yannick St-Onge et résolu que les lignes sur le chemin St-Hyacinthe ainsi que sur le rang de l'Église de la portion allant de l'autoroute au chemin St-Hyacinthe soit refait cet été pour 3 000\$.

**ADOPTÉ**

**133-23**

**28- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Marc-Antoine Leduc, appuyé par Albert Lacroix et résolu de lever l'assemblée. Il est 19h57.

Je, Gilles Beauregard, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de véto. »

\_\_\_\_\_  
Gilles Beauregard  
Maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Eve Cholette  
Directrice générale / greffière-trésorière